

CAMPAGNE DE BOURSE DE COLLÈGE POUR L'ANNÉE 2026-2027

Pour l'année scolaire 2026-2027, la campagne de bourse nationale d'études du second degré est ouverte du 1er septembre 2026 au 15 octobre 2026 inclus.

Durant cette période, la demande de bourse s'effectuera via le service en ligne de demande de bourse ou via le formulaire Cerfa ([téléchargeable en ligne sur le site du ministère](#), ou à retirer et déposer auprès du service intendance de l'établissement)

Pour rappel, la demande de bourse en ligne ou via le formulaire Cerfa concerne uniquement les responsables d'élève qui n'ont pas consenti à l'étude automatique de leur droit à bourse lors de l'inscription ou la réinscription de leur enfant.

Pour accéder au service en ligne, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- Donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée ;
- Obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à Scolarité-Services :

- Se connecter avec votre compte [EduConnect](#) ;
- Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte [Impots.gouv.fr](#), ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou [msa.fr](#).



En cas de problème et pour toutes demandes d'informations,
merci de contacter le service intendance.

(Madame PIGLIONI Laetitia)